

traits d'agences

L'actualité des agences d'urbanisme

Supplément n° 24 de **traits urbains** n° 70, le magazine opérationnel des acteurs du développement et du renouvellement urbains (ne peut être vendu séparément)



Automne 2014

Dossier

À la recherche du bien commun territorial



Dominique Alba / Valérie Mancret-Taylor
APUR - IAU îdF, perspectives croisées

traits d'agences

Automne 2014 - Numéro 24

EN BREF

- L'IAU occupe le sol ! 3
Strasbourg : territoire en transition - convoquer le numérique comme levier politique 3
- Saint-Etienne : e-mob évaluée la mobilité et le budget des ménages Bassins de vie, mythe ou réalité ? 3
- Les Cahiers de l'IAU ouvrent le débat 3
- Un nouveau bureau et un nouveau président pour la Fnau 4
- Publications 6

DOSSIER

À la recherche du « bien commun territorial »

- Les communs territoriaux et les différentes catégories de biens et de services 8
- Penser par le bien commun pour imaginer le territoire 9
- La transition énergétique sera territoriale ou ne sera pas ! 10
- Agence de Bordeaux : l'eau à la source du bien commun 11
- Agence de Strasbourg : les lisières urbaines, des lieux stratégiques pour fabriquer du bien commun 12
- Agence du Havre : le littoral, espace du lien et du liant, premier « bien commun territorial » 13
- Agence de Belfort : la notion d'espace-projet métropolitain 14
- Agence de Saint-Omer : la santé dans les territoires, responsabilité partagée et mobilisation générale 14
- Agence de Dunkerque : voyage au cœur des écosystèmes productifs 15
- Agence de Saint-Étienne : Saint-Étienne, laboratoire d'expérimentation et d'innovation par les usages 16
- Agence de Reims : d'un bien emblématique au concept de « Valeur Universelle Exceptionnelle » de l'Unesco 17
- Agence de Clermont-Ferrand : la ville temporaire et durable 18
- IAU-îdF : carte collaborative : une vision de la transformation du territoire 19
- Agence de Caen : la connaissance partagée, premier bien commun territorial 19
- Un pic ? Que dis-je : une péninsule ! 20
- Tours, contours et détours du bien commun territorial 21

PERSPECTIVES CROISÉES

- Dominique Alba 22
- Valérie Mancret-Taylor

CONSTRUIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES INNOVANTES



Maire de Mulhouse et passionné par les questions de la ville et des territoires, je remercie les élus des agences d'urbanisme qui m'ont élu récemment à la présidence de la FNAU et m'ont accordé leur confiance pour piloter, avec l'équipe collégiale du nouveau bureau, pour les six années à venir.

Je souhaite mettre mon temps au service du réseau des agences, avec l'ambition qu'il prenne toute sa place et soit un « fer de lance » dans les mutations territoriales à venir, pour construire des politiques publiques innovantes qui changent positivement la vie des citoyens, mais aussi pour contribuer au débat sur la ville et le territoire en France et à l'international. J'invite les élus et les professionnels des agences à partager et capitaliser leurs expériences, à diffuser leur philosophie d'action partenariale et à cultiver leur touche d'impertinence, indispensables à l'innovation.

À l'occasion de la 35^e Rencontre annuelle des agences d'urbanisme, la FNAU a décidé de s'intéresser au concept de « bien commun », récemment renouvelé par les démarches écologiques, numériques et les pratiques émergentes du « partage » qui explorent de nouvelles pratiques sociales, de nouveaux modèles économiques et de nouvelles formes de gouvernance.

Encore peu associée au territoire et aux politiques publiques, la notion de « communs » trouve pourtant un écho dans beaucoup de démarches territoriales et de travaux des agences d'urbanisme : la gestion partagée de ressources naturelles, d'espaces publics ou de ressources économiques. Elle fraye des pistes pour l'apparition de nouveaux modèles de gestion entre l'action publique, celle des entreprises et celle des individus, par exemple dans les nouveaux modèles énergétiques ou de mobilité. La création d'un capital immatériel territorial économique ou culturel commun, mais aussi la co-construction des politiques locales, sont des processus qui trouvent un écho dans la notion de « bien commun ». À travers ce numéro de Traits d'agences, la FNAU a décidé de se mettre « à la recherche du bien commun territorial ». ■

Jean Rottner, Président de la FNAU, Maire de Mulhouse

traits d'agences, actualité des agences d'urbanisme, supplément au n° 70 de Traits urbains, le magazine opérationnel des acteurs du développement et du renouvellement urbains (ne peut être vendu séparément). • Editeur : Innovapresse & Communication - 18 rue Mozart - 92110 Clichy - Tél. : 01 48 24 08 97 - Fax : 01 42 47 00 76 - www.urbapress.fr - RCS Paris B 329255 566 - ISSN : 1776-9604 - Commission paritaire : 0218 T 87608 • Directeur de la publication : Christian Coustal • Traits d'agences est réalisé en partenariat avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme : 22 rue Joubert, 75009 Paris - Tél. 33 (0)1 45 49 32 50 - www.fnau.org • Comité éditorial : Brigitte Bariol, Florence Gall-Sorrentino, Marie-Christine Vatov • Ont participé à ce numéro : Céline Amadon (AUDCM), Sylvie Blaison (ADEUS), Anne-Sophie Boisgallais (AUCAME), Hélène Bucheli (a-urba), Pierre Calame (Fondation Charles Léopold Mayer), Amandine Crépin (AURR), Pierre Derrouch, Juliette Duszynski (AURH), Brigitte Foulland (SciencesPo Paris), Emmanuelle Gallot Delamézière (EPURES), Nicolas Garnier (AMORCE), Christel Griffoul (AUDCM), Violaine Hacker (Common Good Forum), Matthieu Hugot (AULAB), Marianne Malez (FNAU), Julie Mezrag (FNAU), Frédéric Theulé (IAU-îdF), Laurend Renavand (AUDRSO), Jean-François Vereecke (AGUR), Bruno Vidale (AUTB) • Directeur artistique : Alain Martin • Maquette : Marie-Hélène Regnier • Abonnement annuel à Traits Urbains : 99 € TTC (7 numéros) - 15 € le numéro, 25 € le hors série - TVA : 2,1 % - renseignements et abonnement : abonnement@innovapresse.com • Imprimeur : Corlet Imprimeur (14) • Dépôt légal : à parution.

(Image de couverture : Philippe David)

À LA RECHERCHE DU « BIEN COMMUN TERRITORIAL »

La 35^e Rencontre des agences d'urbanisme sera exceptionnellement organisée par la FNAU à Paris les 17 et 18 novembre 2014. Le sujet choisi, celui du « bien commun territorial », est à aborder au pluriel et au singulier. Il s'agit d'un thème riche, diffusé par de nombreux réseaux et par le Prix Nobel d'Elinor Ostrom, qui l'a étudié sous l'angle économique. Mais il se rattache également à de nombreux sujets concrets sur lesquels travaillent les agences d'urbanisme et dont ce numéro de Traits d'agences donne un aperçu.

La notion de « biens communs » s'appuie sur des cadres juridiques formels ou informels anciens utilisés notamment pour la gestion de ressources agricoles, mais elle repose aussi sur le principe philosophique d'intérêt général. Le concept des « communs » connaît aujourd'hui un renouveau d'intérêt autour de nouveaux enjeux, notamment écologiques et numériques. Il permet de défricher de nouvelles voies entre bien public et bien privé, entre économie publique et économie de marché, grâce à des gouvernances basées sur l'approche partenariale et l'intérêt partagé.

La notion de « biens communs » peut s'appréhender aujourd'hui dans des réalités très diverses : qu'il s'agisse de gestion de ressources naturelles comme la gestion d'une ressource en eau, ou d'espaces stratégiques soumis aux conflits d'usages (espaces publics, lisières, littoraux...), qu'il s'agisse de nouveaux modes d'organisation du travail ou de gestion de biens ou services basée sur des principes de partage (tiers-lieux, systèmes de mobilité participatifs...), qu'il s'agisse de l'émergence de nouveaux modèles économiques pour la gestion de services d'intérêt général comme l'énergie, ou encore d'un « capital territorial » fondé sur un système de valeurs partagées (ressources paysagères, patrimoines matériels et culturels, écosystèmes économiques...).

À côté de l'individualisation de plus en plus présente dans les sociétés, se développent des modalités et pratiques sociales inédites de communautés et de mise en réseau (co-working, fab'labs, auto-partage, réseaux

sociaux et démarches participatives liés au numérique...). Deux modèles économiques coexistent, s'affrontent, parfois se conjuguent : la tendance à la concentration et à la polarisation conçues comme gage d'efficacité dans la mondialisation (grandes firmes et distributeurs, grands opérateurs de services, grands pôles universitaires...) et la tendance à une organisation décentralisée, diffuse et en réseau (réseaux de PME et micro-entreprises, circuits courts agricoles, économie collaborative et solidaire, production énergétique décentralisée...).

Est appelée une responsabilité « sociétale » accrue des individus et des entreprises dans les territoires, mais qui suppose l'adhésion à des valeurs et références partagées et la construction d'un « capital commun ». A cet égard, l'enjeu du partage des connaissances et de l'open data se révèle essentiel.

Les « valeurs-repères » apparaissent en permanente oscillation entre les logiques de compétition, de sélection et de leadership et les enjeux de solidarité, de coopération, d'équité. Alors que ce qui fait l'intérêt général se révèle de plus en plus insaisissable et qu'en conséquence les modes d'action publique sont de plus en plus complexes à mettre en place, le concept de « biens communs » interroge la manière dont une société de plus en plus individualisée et en réseau peut faire émerger des intérêts collectifs, dans la conduite des politiques territoriales. La notion de « bien commun » est toutefois loin de n'être que locale : les grandes questions comme le climat, la gestion de ressources naturelles non renouvelables, l'accès équitable à l'alimentation et la santé, sont aussi des « communs » d'échelle planétaire. Aux échelles locales, nationale, européenne, internationale, est donc attendu un rôle accru des pouvoirs locaux et des écosystèmes territoriaux pour apporter des réponses contextualisées aux défis globaux, ce qui suppose l'émergence de nouvelles formes de transactions et de gouvernance entre les différents niveaux de collectivités, les acteurs économiques et les citoyens.

Brigitte Bariol-Mathais, déléguée générale de la FNAU

Les communs territoriaux et les différentes catégories de biens et de services

Par Pierre CALAME, directeur général de la Fondation Charles Léopold Mayer

Les « communs » sont un concept vieux comme le monde, remis à la mode grâce au Prix Nobel d'Elinor Ostrom. Ce retour en grâce d'un vieux concept agit comme un aimant, unit soudain tous ceux qui estiment que l'alternative marché/service public ne permet pas de penser au XXI^e siècle la diversité des biens et services à offrir aux sociétés dans le respect des limites de la biosphère.

Mettre en avant la nécessité d'une gestion collective de nombreux biens et services auxquels une communauté doit pouvoir avoir accès permet de redécouvrir des concepts ancrés dans l'histoire, comme le *Res communis omnium* du droit romain, et dont la modernité se révèle soudain. Cette redécouverte n'est pas isolée. C'est la révolution industrielle, avec l'illusion d'une planète aux ressources infinies, qui se révèle au contraire comme une parenthèse historique. Dans le même mouvement, on redécouvre le concept d'« œconomie », terme utilisé jusqu'à ce que l'Encyclopédie, au milieu du dix-huitième siècle, abandonne le o initial. Carl von Linné, le grand botaniste suédois, en donnait une définition d'une parfaite modernité : œconomie, au sens étymologique les règles (*nomoi*) de gestion de la maison commune (*oikos*), c'est l'art d'assurer le bien être de tous dans le respect des limites des ressources.

La question qui nous est posée à travers le concept de « communs », c'est de déterminer les régimes de gouvernance les plus légitimes, les plus efficaces pour gérer notre « maison commune » dont le territoire est le modèle réduit. Dans un travail récent, le réseau allemand des biens communs a rappelé que pour gérer un commun il fallait répondre à cinq questions : quel est le besoin à satisfaire ? Quelle est la communauté concernée ? Quelles sont les modalités d'interaction entre les membres de la communauté (concrètement, comment se gère le bien et comment sont distribués les bénéfices de sa jouissance) ? Quelle est la nature des biens et services produits ? Quelle est la forme de gouvernance adaptée (la répartition du pouvoir, la forme juridique) ? La réponse à ces cinq questions forme le « régime de gouvernance » d'un bien et d'un service. Et l'on conçoit que ces régimes peuvent être très variables, le marché et la gestion publique étant deux réponses parmi mille autres.

Comment caractériser les biens et les services et inventer les régimes de gouvernance les mieux adaptés à la nature de chacun d'eux ? Souvent on oppose biens privés et biens publics en mélangeant la nature du bien

et sa finalité. Une séance chez le coiffeur et une consultation médicale sont deux services à la personne de même nature et la santé n'est un bien public que dans la mesure où la société décide que le droit à la santé est fondamental. Si on se centre sur la nature du bien ou service, le meilleur moyen de la caractériser est de se demander ce qui se passe quand on veut le partager. Ce test permet de distinguer quatre grandes catégories de biens et services.

Première catégorie, *les biens qui se détruisent en se partageant*. Le patrimoine historique ou les écosystèmes en font partie. Ces biens ne peuvent pas être gérés par le marché et impliquent une forme de gestion publique.

Deuxième catégorie, *les biens qui se divisent en se partageant mais sont en quantité finie*. C'est la catégorie des ressources naturelles, l'énergie fossile, l'eau, les sols, etc. Pour ces biens, les régimes de gouvernance doivent procéder à la fois d'un principe de justice et d'un principe d'efficacité. Dans l'*Essai sur l'œconomie* (www.eclm.fr), j'ai montré que les régimes de gouvernance correspondants étaient caractérisés par des quotas territoriaux et individuels négociables et par une gouvernance à multi-niveaux.

Troisième catégorie, *les biens qui se divisent en se partageant mais dont la quantité est déterminée essentiellement par l'ingéniosité et le travail humain*. Biens industriels et services à la personne en font partie. C'est la catégorie pour laquelle la gestion par le marché est légitime, même si la société peut lui préférer des formes plus coopératives. Enfin, la quatrième catégorie, dont dépend notre prospérité commune dans le respect des limites de la planète, ce sont *les biens qui se multiplient en se partageant*. Ce sont toutes les productions de l'esprit, toutes les productions résultant de l'échange d'expériences, de la diffusion des savoir-faire. Le marché en fabrique la rareté artificielle. C'est la mutualisation qui est pour eux le régime de gouvernance le plus légitime.

La notion de « commun » englobe les biens et services de catégories un, deux et quatre. Définir collectivement les régimes de gou-

vernance les mieux adaptés à chacun d'eux est une dimension essentielle de la gouvernance territoriale.

Le territoire lui-même, en tant que communauté, ressources partagées et système de relations, est un bien commun. Son régime de gouvernance est irréductible aux politiques publiques locales. S'intéresser au territoire comme à un acteur collectif amené à se doter de son propre régime de gouvernance conduit à se demander de quels atouts, de quels capitaux (au sens de biens accumulés au fil des années et utiles pour l'avenir) un territoire dispose pour son développement. On découvre alors que le capital le plus précieux est aussi le plus méconnu : c'est le *capital immatériel*. Quand des territoires sont confrontés à une crise, certains en sont stimulés tandis que d'autres la subissent. La capacité de rebond est la résilience des territoires. De quoi dépend-elle ? de l'apprentissage longuement construit de la manière de prendre en charge des problèmes ensemble. C'est aussi ce capital immatériel qui explique, par exemple, les districts industriels, où des traditions anciennes de coopération entre acteurs permettent à des PME de trouver des créneaux sur le marché international. Le capital immatériel, bien qui se multiplie en se partageant, est un commun territorial par excellence.

Le capital immatériel se développe, s'entretient ou s'érode ; il peut se réinvestir pour faire face de nouveaux défis. Il ne se construit pas en vase clos mais doit s'enrichir sans cesse, en particulier dans les périodes de mutation, de l'échange international d'expériences entre villes et territoires, qui permet de bénéficier de l'apprentissage des autres et de découvrir d'autres manières de faire, d'autres régimes de gouvernance.

Penser par le Bien commun pour imaginer le Territoire

Par Violaine HACKER, docteur en droit/sciences politiques, directrice du Common Good Forum (France)

Penser par le Bien commun permet d'envisager, de façon pragmatique, les choix collectifs, - au-delà de la notion abstraite d'intérêt général. Dans une ville considérée comme sensible, l'affirmation des capacités de l'Homme à évaluer les situations, et les conduites à tenir en tant qu'expression de désir¹, sont alors pris en compte.



La ville sensible du XXI^e siècle semble se rapprocher de l'humain et donner la part belle aux émotions. Elle permet surtout d'aborder de manière holistique la durabilité spatiale, de sortir d'une approche essentiellement centrée sur les questions techniques, et d'intégrer une vision plus phénoménologique et sociale². L'Homme n'est plus considéré comme un simple *homo-economicus* isolé et rationnel, mais comme un être communautaire doué d'affect, de spiritualité et d'imagination. Le matérialisme de Marx trouve là ses limites, dans la mesure où il considèrerait que la réalisation du Bien commun ne devait pas être attendue des personnes, mais simplement du développement de la société industrielle³.

Or la supériorité du Bien commun ne porte jamais atteinte à la primauté de la *Personne*⁴, - notion permettant de trouver un juste milieu entre totalitarisme communautaire et idéologie individualiste. Déjà, au XX^e siècle, néo-thomisme et personnalisme avaient repris les théories de Saint Thomas sur la définition du Bien commun d'Aristote contre la prégnance du concept d'individu. Pour ce dernier, la Cité n'est ni une communauté de lieu, ni le territoire national qui existerait en vue d'éviter les injustices mutuelles, et de prati-

quer l'échange. C'est davantage en vue des belles actions ou de l'épanouissement des citoyens, et non du seul vivre-ensemble (*suzên*), que la communauté politique est instituée⁵. Les Hommes se voient réunis par un choix - *proairêsis* - de vie commune, assurée et consolidée par la référence à un même passé mythique, à des héros communs, à des rites et des lois intégrées progressivement et partagées⁶. Le territoire naît de la vie et de la pratique sociale, il fait sens. On opposera ainsi les territoires qui évoquent une communauté de vie, aux espaces (regroupement de communes ou création de districts par exemple).

Penser par le Bien commun permet de décomposer ces diverses composantes selon trois éléments inter-reliés autour d'un projet⁷ :

1° - Le bien de la communauté : des biens matériels et immatériels.

2° - La communauté du bien : l'accès de chacun au bien de la communauté et le sentiment d'appartenance.

3° - Le bien du bien commun : l'équilibre de la relation entre la Personne et la communauté.

Ce qui importe dans la pensée du Bien commun, ce n'est donc pas tant le contenu du discours que le processus dans lequel il s'inscrit. Penser *par* le Bien commun ne représente surtout pas une injonction, une conduite à suivre, ou une livraison de solutions. Il pose des problèmes qui supposent l'affirmation des capacités de l'Homme à évaluer les situations, et les conduites à tenir en tant qu'expression du *désir*⁸, au-delà de tout dogmatisme ou relativisme⁹. Que serait un bien commun défini par une seule personne ou un groupe de personnes, sinon une tyrannie ? Ce travail procède plus de la dynamique créatrice de l'imagineur que de la pure logique déductive¹⁰. Le Bien commun n'est pas du seul ordre du bien et du mal, ou de la notion de morale de droits de l'Homme qui fixe des interdits (violation des droits fondamentaux) et des possibilités (égalité des chances dans la diversité des talents). Il renvoie plutôt à la mise en pratique de princi-

pes, eux-mêmes forgés par notre histoire, nos valeurs, et qui sont devenus non-négociables et intangibles. La morale commande, l'éthique recommande.

La pensée du Bien commun tient ainsi compte des phénomènes de contradictions sociales et de la complexité de la décision. Par exemple, lors du développement des projets urbains, les habitants souhaitent des rues piétonnes, mais veulent pouvoir circuler librement en voiture et jusqu'à la porte de leur logement. Au-delà de l'intérêt général, la concertation devient ainsi un moyen d'identifier les jeux d'acteurs. Ces *arènes* de choix collectifs peuvent désigner des entités collectives imbriquées, du micro au macro, telles qu'une famille, une entreprise, une communauté d'usagers jusqu'aux « arènes de choix constitutionnels » d'une nation ou d'un groupe de nations¹¹. Penser par le Bien commun et imaginer le territoire...

1 - A. Sen, *L'économie est une science morale*, éditions La Découverte, 2004.

2 - Voir la recherche pluridisciplinaire sur la ville sensible au MIT, USA : <http://senseable.mit.edu>

3 - C. Ayati, *L'économie selon Emmanuel Mounier, ou la rencontre du spirituel et du temporel*, DEES, n° 116, juin 1999, pp. 59-68 ; J.-L. Dubois,

F.-R. Mahieu, *Personnalisme, capacités et durabilité, fondements éthiques pour un développement sociale durable*, d'Emmanuel Mounier à Emmanuel Lévinas, Communication for de 3rd Conference on the Capability Approach, University of Pavia, 7-9 September 2003.

4 - J. Maritain, *les droits de l'homme et la loi naturelle*, publié dans *Christianisme & démocratie, les droits de l'homme*, préface de M. Fourcade, 1942, Paris, Desclée de Brouwer, 2005 ; *La personne et le bien commun*, Desclée de Brouwer, 1947.

5 - *Aristote, Éthique à Nicomaque*, Bibliothèque des Textes Philosophiques - Poche, Paris, 1990.

6 - Revue, *Bridge-Builder* #3, 12/2013, Common Good & Ubuntu, www.commongood-forum.org

7 - G. Fessard, *Autorité et bien Commun*, Aubier, 1944.

8 - A. Sen, *L'économie est une science morale*, éditions La Découverte, 2004.

9 - K. Popper, *The Abdication of Philosophy: Philosophy and the public good, The Myth of the Framework, in defence of science and rationality*, Routledge, 1994.

10 - C. Castoriadis, *L'Institution imaginaire de la société*, Seuil, 1975.

11 - Voir la pensée de la diversité institutionnelle en droit (C. Berry-Gray, *The Methodology of Maurice Hauriou*, Rodopi, N-Y, 2010) et en science politique (*Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique*, Revue de la Régulation, Aut. 2013).

La transition énergétique sera territoriale ou ne sera pas !

Nicolas GARNIER, délégué général d'Amorce (Association des collectivités pour la gestion de l'énergie et des déchets)

La politique énergétique française a été construite au sortir de la Seconde Guerre mondiale sur la recherche publique et la création de grands groupes industriels, dans une vision très centralisatrice et dans un objectif d'autonomie énergétique. A l'heure du défi de la transition énergétique, ce modèle est-il encore pertinent ? Si le débat est aujourd'hui monopolisé par la question technologique et l'évolution du mix énergétique (faire plus ou moins d'éolien, de nucléaire, etc.), il apparaît que les enjeux fondamentaux ne sont pas ceux-là. Ils relèvent de la gouvernance, de culture, d'appropriation et de démocratisation de la question énergétique qui devrait s'appuyer prioritairement sur le niveau territorial afin de mobiliser chacun en matière de maîtrise de l'énergie, et de valorisation des ressources énergétiques locales.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, le secteur énergétique s'industrialise : il faut produire de l'énergie pour les Français. Le modèle s'appuie sur la création d'EDF et GDF et repose sur une approche étatique, centralisée,

industrialisée de la question énergétique. Cinquante ans plus tard, la quasi-totalité des Français a accès au gaz et à l'électricité et de ce point de vue, la réussite du modèle est avérée, mais dans une approche relativement déresponsabilisante pour le consommateur et les collectivités territoriales.

Cependant, l'équation a changé. Aujourd'hui, l'énergie est chère sur le marché mondial, l'impact environnemental est grand et la dimension sociale prégnante : la progression de la précarité énergétique est fulgurante depuis 20 ans. Alors que 9 millions de personnes ont des difficultés à payer leur facture énergétique, il faut maintenir l'accès à ce bien commun qu'est l'énergie.

Comment assurer la transition énergétique ? Le modèle centralisé et industrialisé ne fonctionne plus quand il s'agit de consommer moins d'énergie, de changer les comportements, les modes de construction, de déplacement, de consommer mieux, de produire sa propre énergie en valorisant les ressource

locales. Le grand enjeu des deux dernières années, sur lequel Amorce a travaillé, a été de démontrer que l'acteur clé de la transition énergétique n'est pas EDF ou GDF, mais bien les habitants et les acteurs économiques de toutes tailles, donc les territoires.

Les collectivités sont protéiformes dans leur capacité d'agir pour la transition énergétique, entre production et distribution d'énergie, lutte contre la précarité énergétique, rénovation, planification, etc. Mais leurs compétences, les prérogatives, leurs moyens restent encore trop limités pour impacter globalement la transition énergétique de leur territoire. Les plus avancées en la matière ont souvent dû faire face à beaucoup de résistance. Il s'agit donc, dans la future loi de transition énergétique, de leur donner davantage de pouvoir et des moyens d'intervention, et de sortir d'une approche volontaire pour généraliser l'émergence de politiques énergétiques territoriales.

La transition énergétique sera territoriale ou ne sera pas !

La 35^e Rencontre des agences d'urbanisme se tient les 17 et 18 novembre 2004 sur le thème du bien commun territorial

35^E RENCONTRE NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

Cet événement organisé par la FNAU se déroule à Paris et en Île-de-France. Il est l'occasion de mobiliser les élus et les partenaires de la FNAU autour une réflexion commune à l'aube d'une nouvelle étape de décentralisation et d'une mutation de l'action publique territoriale, à toutes les échelles.

■ **La journée du 17 novembre** est consacrée à des ateliers-débats dans différents lieux de la capitale, reflétant la diversité des partenariats des agences d'urbanisme. En parallèle de ces ateliers thématiques, des visites sont organisées dans le territoire francilien, afin de mettre en avant

la richesse du bien commun territorial de la région Île-de-France. La journée se clôt par la remise du prix de thèse sur la Ville et une soirée au Centquatre, lieu culturel de Paris.

■ **La journée du 18 novembre**, qui se déroule au Centquatre, est dédiée à une plénière qui aborde les enjeux de gouvernance des biens communs territoriaux (ressources naturelles, énergie, capital économique, espaces publics, projets territoriaux, agenda urbain international), au prisme des nouvelles pratiques sociales et de l'émergence de nouveaux modèles économiques.

Inscriptions, programme détaillé et actualités de la rencontre disponibles sur le site internet de la FNAU : www.fnau.org

Agence de Bordeaux : L'EAU À LA SOURCE DU BIEN COMMUN

Par Hélène BUCHELI, ingénieur agronome urbaniste, a'urba

Conduite dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'eau Adour Garonne (AEAG) entre 2012 et 2014, la démarche intitulée « Stratégie de reconquête de l'estey du Guâ » s'inscrit dans une triple perspective : la valorisation de la trame verte et bleue, la contribution à l'atteinte des objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau et la construction d'une stratégie globale dans un souci de mutualisation des moyens existants.

À l'origine du partenariat : la volonté d'intégrer les enjeux liés à l'eau portés par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) dans les documents d'urbanisme. En 2010, la première convention de partenariat entre l'AEAG et l'agence d'urbanisme est ciblée sur la prise en compte de l'eau dans les deux SCoT(s) alors en cours d'élaboration au sein de l'a-urba : le SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise et le SCoT du Bassin d'Arcachon Val de Leyre. Afin de poursuivre la réflexion à une échelle plus fine, l'agence d'urbanisme a proposé à l'Agence de l'eau de travailler sur un bassin versant particulier les années suivantes.

L'estey du Guâ : un bien commun retrouvé

Situé en périphérie Est de l'agglomération bordelaise, l'estey du Guâ, affluent de la Garonne, parcourt sur près de 20 km 13 communes dont 8 sur la communauté urbaine de Bordeaux (CUB). C'est en raison de la multiplicité des enjeux mais également de l'existence d'un syndicat de bassin versant que le choix s'est porté sur ce territoire. Principal émissaire du système pluvial de la CUB en rive droite, l'estey du Guâ assure une fonction hydraulique majeure. Marqué par les importants aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations pluviales (6 bassins d'orage, 1/3 du lit canalisé), le Guâ est soumis à forte artificialisation ainsi qu'à des pressions domestiques et industrielles. Malgré ce constat sévère, l'analyse paysagère, urbaine et foncière des abords du Guâ a mis en évidence les nombreux usages et qualités de la trame verte et bleue ainsi que des potentialités de reconquête.

Le bassin versant comme échelle fédératrice

Les entretiens réalisés avec les 13 communes, ainsi que des principaux gestionnaires et acteurs du bassin versant, ont permis d'appréhender la diversité des perceptions locales du Guâ, mais également l'hétérogénéité des modes de gestion pratiqués sur le cours d'eau. En 2013, à l'issue du diagnostic, une journée d'échanges a été organisée avec l'en-



L'estey du Guâ.

semble des acteurs impliqués : communes, CUB, Agence de l'eau, DDTM, Conseil général, Chambre d'agriculture, fédération de pêche, association MIGADO... Cette étape a été cruciale pour partager les enjeux et les interactions amont-aval. La réalisation d'une vidéo sur les pratiques viticoles vertueuses en amont du bassin versant a également contribué à une appropriation collective.

Vers une gestion intégrée « eau-urbanisme » ?

En 2014, des groupes de travail ont ensuite identifié des pistes d'actions. Malgré les inondations du 26 juillet 2013 qui ont focalisé toute l'attention sur la vulnérabilité du territoire, l'objectif d'une gestion plus respectueuse des fonctionnalités écologiques du cours d'eau a été poursuivi. Dix actions ont été proposées autour de trois enjeux prioritaires pour le bassin versant : lutter contre les inondations en préservant les milieux, restaurer et entretenir les cours d'eau et leurs espaces d'accompagnement, restaurer la qualité de l'eau. Pour chacune des actions, les outils, partenaires et financements potentiels ont été fléchés. Bien que certaines restent encore au stade des principes, d'autres sont déjà initiées : une étude pour une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques à l'échelle du bassin versant et la mise en place d'un groupe de travail visant à harmoniser les règles d'urbanisme impactant la gestion des eaux pluviales. Sans doute moins tangible, la contribution de la démarche à la construction durable de solidarités amont-aval reste à porter dans la durée.

Agence de Strasbourg : LES LISIÈRES URBAINES, DES LIEUX STRATÉGIQUES POUR FABRIQUER DU BIEN COMMUN

Par Sylvie BLAISON, chef de projet, ADEUS

Les « lisières urbaines » posent la question du bien commun, dans le sens où elles développent une nouvelle forme d'espace public qui contribue à préserver les ressources naturelles et à mutualiser les espaces naturels au profit du citoyen, favorisant ainsi l'appropriation par tous. L'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) développe ce concept de « lisières urbaines » en identifiant les enjeux qu'il représente, ses différentes typologies, et décline des préconisations destinées à être intégrées dans les documents cadres.

Les lisières urbaines, un levier pour construire un territoire durable

Le concept de lisières urbaines vise à mettre en relation l'espace urbain avec l'espace naturel ou agricole. Les lisières urbaines fabriquent du bien commun à plusieurs titres. En identifiant des limites claires et en leur donnant du sens, elles contribuent à contenir l'étalement urbain et, en conséquence, à préserver les ressources naturelles. En créant des espaces publics qui, par leur proximité avec les champs, la forêt, la rivière, les coteaux, donnent à voir le socle naturel du territoire, les lisières urbaines fabriquent un effet de synergie majeur pour faciliter l'acceptation de la densité et répondre aux besoins de nature de la population. En créant un espace de transition, les lisières basculent le rapport ville-nature de l'opposition à la mise en relation, par la mutualisation de l'espace qu'elle permet et qui est le premier bien commun. Aujourd'hui, le « zoning », la sanctuarisation des espaces naturels, la non intégration de l'agriculture au projet urbain, mettent à distance le citoyen urbain de l'espace naturel et agricole, le privant ainsi de l'accès à ce bien commun. Les lisières urbaines, en développant des espaces publics en lien avec la géographie, comme une promenade au bord de l'eau ou sur les coteaux, ne sont pas de même nature qu'un espace public de rue ou un square, qui répondent à des besoins de quartier. Elles fabriquent un espace collectif qui renvoie à une dimension territoriale plus vaste et appropriable par tous. En ce sens, elles contribuent à l'émergence d'une citoyenneté territoriale au-delà de sa rue, de son quartier ou de son village. En articulant différentes échelles de territoires et la prise en compte d'une diversité de modes de vie, elles favorisent la mixité sociale par le croisement des individus et créent l'échange.

Le travail de l'ADEUS

Ce concept de lisières urbaines découle des nombreux travaux de l'ADEUS qui – à travers

notamment le Plan vert de la communauté urbaine de Strasbourg en 1996, la variable « paysage-ressource » dans les travaux prospectifs de l'agence depuis 2010, le Référentiel paysager du Bas-Rhin en 2013 – ont identifié à la fois le rôle de la trame verte et bleue et celui de l'interface ville-nature comme levier d'un territoire durable.

L'ADEUS cherche à définir les conditions pour créer une synergie « ville-nature » et élabore des principes pour formaliser les lisières urbaines. Ceux-ci seront déclinés sous la forme d'un cahier de préconisations destiné aux documents cadres tels que le Plan local d'urbanisme intercommunal et les Schémas de cohérence territoriale.

Des enjeux qui vont orienter les préconisations

A travers les premières analyses des typologies de lisières urbaines, des enjeux appa-

raissent et interrogent la stratégie d'organisation territoriale.

La prégnance de l'espace naturel au contact de la Communauté urbaine de Strasbourg identifie l'enjeu de fabriquer un réseau de lisières qui mette en relation l'espace naturel et l'espace urbain, en particulier quand des logiques de densification sont à l'œuvre. La qualité et la fragilité des lisières urbaines au regard de l'espace agricole posent la question de l'attractivité de ces villages agricoles représentatifs de l'image de l'Alsace. Face aux enjeux qui sont identifiés, les préconisations telles que préserver des perméabilités visuelles entre la ville et les espaces de nature, ou préserver et valoriser une continuité d'espace de nature accessible aux piétons et cyclistes le long des espaces bâtis, peuvent se retrouver dans les orientations d'aménagement et de programmation des PLU par exemple.



Typologie de lisières urbaines

- armature des espaces naturels
- armature des espaces agricoles
- ▨ zone à urbaniser
- bâti
- lisière urbaine au regard de l'armature des espaces naturels
- lisière urbaine au regard de l'armature des espaces agricoles

0 1 500 Mètres
ADEUS
Sources : IGN, BD TOPO ED141 - DREAL, SRCE, 2012 - ADEUS, BD POS PLU, 2013
Réalisation : ADEUS, Juillet 2014

Agence du Havre : LE LITTORAL, ESPACE DU LIEN ET DU LIANT, PREMIER « BIEN COMMUN TERRITORIAL »

Par Juliette DUSZYNSKI, chef de projets économie, portuaire, projets européens, AURH

De par ses natures, ses vocations et ses usages, le littoral transcende les réflexions quotidiennes d'une agence d'urbanisme. Il est un espace partagé, le lieu des valeurs ajoutées territoriales et l'exemple idoine de ce qui peut être qualifié de « bien commun territorial ».



© AURH

Front de mer du Havre vu de la Pointe de Floride.

Entre mer et terre

Le littoral, cette bande de terre qui sépare étendue maritime et étendue terrestre, peut souvent être appréhendé comme une frontière entre deux mondes ; il serait particulièrement opportun de le considérer comme une interface, un carrefour les reliant. Espace convoité, attractif, propice aux différents flux, l'espace littoral accueille la majorité de l'humanité, nombre d'agglomérations et de nombreuses activités. Il est par essence le lieu de toutes les complexités et de toutes les contradictions. C'est à la fois le lieu des ressources naturelles et halieutiques, le lieu d'activités économiques plurielles et complémentaires : loisirs, économie résidentielle, industrie, pêche, commerce, etc.

Le contexte mondial de forte démographie littorale est vérifié en France métropolitaine : la densité de population des communes littorales, 315 habitants par km², est trois fois supérieure à la moyenne nationale. L'une des conséquences directe de cette forte densité est le niveau élevé de l'artificialisation du littoral au détriment des terres agricoles et des milieux naturels.

Aménager le littoral, la question de la « gestion de la bordure »

Les outils de protection existent et peuvent devenir de véritables leviers pour l'aménagement « soutenable » de ces zones littorales particulièrement complexes. Citons au niveau européen la démarche de Gestion intégrée des zones côtières qui prend en compte les enjeux terrestres et marins, naturels, économiques et sociaux d'une zone littorale définie comme territoire cohérent de réflexion et d'action.

Dans le SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire, la loi Littoral a servi de prétexte pour développer un véritable projet de territoire en permettant de repreciser une typologie des espaces littoraux. Le cadre législatif a permis de prendre en compte des « secteurs d'enjeux agricoles », en donnant des limites franches d'urbanisation et une fonction reconnue aux espaces naturels et agricoles.

Le littoral, une interface de connexions

Aujourd'hui plus de 80 % des marchandises sont transportées, à faible coût, par voie maritime. Les flux sont ainsi devenus le vecteur de l'économie moderne, avec pour unité de compte le conteneur. Appréhender le territoire comme un « système territorial organisé par les flux » est nécessaire. La concurrence entre les ports se déroule de plus en plus sur terre et ceux-ci ne raisonnent plus en places portuaires mais en chaînes de valeur et en corridors. Le littoral joue alors ce rôle de passage et de connexion entre mer et arrière-pays. Citons deux exemples pour illustrer ce propos.

En 2012 naissait le Groupement d'Intérêt Economique HAROPA, composé des ports de la Vallée de Seine (Le Havre, Rouen, Paris). Cette coopération s'est ouverte à de nouveaux partenariats et dessine une double stratégie spatiale, à la fois intérieure et de façade maritime.

L'outil « Toile industrielle » créé et développé par l'Agence d'urbanisme Flandre-Dunkerque, analysant les interrelations entre entreprises, fait admirablement le lien entre tissu économique local, terminaux portuaires, trafics et donc marchés internationaux.

L'économie du Dunkerquois n'est pas raisonnée en « île » mais bel et bien connectée à son environnement et aux échanges mondiaux.

Parfois réduits à de simples vocations de loisirs, les littoraux transcendent nos approches des problématiques d'aménagement et doivent être compris comme le lieu de toutes les innovations economico-urbanistico-portuaires. Comme nulle part ailleurs, ces espaces multiples posent les questions de voisinages, d'acceptation, de conciliation, de confrontation, de cohabitation, de frontière et de passage, etc. Ils ne sont plus uniquement des espaces « tampons » mais doivent être appréhendés sous l'angle de l'hybridation. Il s'agit désormais de placer le littoral dans un rôle d'interface, d'articulation et d'interdépendance et donc d'appréhender ce bien commun comme le lieu des défis territoriaux majeurs des urbanistes 2.0.

Agence de Belfort : LA NOTION D'ESPACE-PROJET MÉTROPOLITAIN

Par Bruno VIDALIE, directeur, AUTB

En créant les espaces-projets métropolitains, le SCoT du Territoire de Belfort, approuvé en février 2014, désigne les secteurs où se jouera la crédibilité métropolitaine du territoire : le cœur d'agglomération, l'espace médian TGV, le corridor transfrontalier.

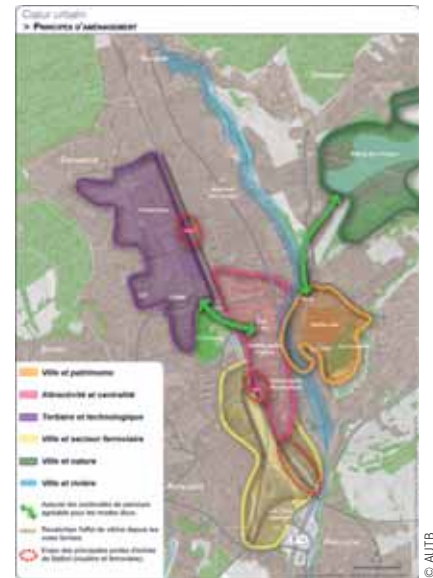
Est-il raisonnable d'inscrire des objectifs aussi ambitieux dans la planification ? Les potentialités de ces espaces sont à la fois hors normes et décisives pour l'avenir. Mais on ne manie pas un cœur urbain comme une vulgaire Zac, ni même à coup de procédures. Si les impulsions publiques sont indispensables, ce sont des espaces où la surcharge de valeur est exposée au risque de perte de contrôle qualitatif de l'urbanisation : enjeu majeur, mais maîtrise complexe, pour ne pas dire aléatoire.

Légitimer l'objectif territorial décisif

La responsabilité du SCoT est d'insuffler les nouvelles stratégies territoriales. Or le bien commun attaché à ces espaces particuliers bouscule la perception des acteurs. La perspective du renouvellement métropolitain d'une centralité est abstraite, coûteuse, difficile,

portée sur le long terme, sans gouvernance publique hiérarchisée, sans processus opérationnel écrit à l'avance. En outre, le projet en est difficile à lire car les lieux sont déjà là depuis longtemps, perçus avec une matérialité qui souvent masque les potentialités. Le SCoT expose de nouvelles fonctions qu'il légitime et met en place pour dire une finalité simple : le sursaut de compétitivité qu'il faudra effectuer.

En posant l'identité, la vocation et le statut majeur de ces espaces, le SCoT instaure un double jalon qualitatif : qualité de l'écriture urbaine et sélectivité de l'affectation des sols. Il désigne et dénomme les périmètres sensibles, auxquels il associe des orientations. Mais au-delà d'un effet préventif, ce qui est recherché, c'est que la convergence des acteurs se fasse à travers un investissement véritable.



Principes d'aménagement du cœur urbain dans le SCoT.

Agence de Saint-Omer : LA SANTÉ DANS LES TERRITOIRES, RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ET MOBILISATION GÉNÉRALE

Par Laurent RENAUVAND, chargé de mission, AUDRSO

Pour garantir le maintien d'une offre de santé complète dans les territoires, de nouvelles collaborations se développent : élus et professionnels de santé, ensemble pour défendre un service essentiel pour la population.

Le territoire serait-il le nouveau prisme par lequel est appréhendée la santé ? Après la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » ou le « contrat de praticien territorial », devrait être bientôt créé le « service territorial de santé ». Les territoires font en effet face à une problématique sanitaire croissante, liée aux départs à la retraite de nombreux médecins, à l'évolution d'exercice des jeunes praticiens privilégiant les zones urbaines.

Dans les territoires, l'heure est donc à la mobilisation des différents acteurs locaux pour essayer d'imaginer ensemble des solutions sans s'en remettre uniquement à des politiques « descendantes ». Nombre d'élus ruraux considèrent en effet que tous les pro-

jets de développement territorial sont vains si un service de base tel que l'offre de santé disparaît. De nombreux professionnels de santé, pouvant prétendre au départ à la retraite, n'acceptent pas de partir si leur succession n'est pas assurée. C'est cette conscience collective et ce sentiment de responsabilité partagée qui poussent ces acteurs à s'engager ensemble.

Dans le Pays de Saint-Omer, l'agence d'urbanisme appuie les intercommunalités soutenues par le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, afin de parvenir à une véritable vision partagée permettant d'imaginer différentes solutions, notamment un plan de prévention ou un projet de maisons de santé.

C'est riches de cette vision collective, bâtie en proximité, que les acteurs du territoire peuvent nourrir et porter des politiques qui garantiront la pérennité d'une offre de santé complète et accessible pour tous.

Agence de Dunkerque : VOYAGE AU CŒUR DES ÉCOSYSTÈMES PRODUCTIFS

Par Jean-François VEREECKE, directeur de l'observation et de la prospective, AGUR

Les relations tissées entre les acteurs économiques constituent un patrimoine immatériel de grande valeur pour le développement d'un territoire. Celles-ci produisent des externalités, parfois positives, parfois négatives, pouvant déboucher au fil du temps sur des coopérations, des échanges, des contrats de proximité ou encore de l'écologie industrielle. Comment observer et comprendre ce bien commun ? Retour sur un nouveau savoir-faire né en agence d'urbanisme.

Les économistes ne sont pas toujours à l'aise avec les territoires. La microéconomie et l'économie industrielle restent des disciplines peu spatialisées et envisagent les systèmes productifs comme des objets créant de la valeur hors sol. Le bien commun territorial est généralement envisagé comme un support de ressources productives, d'externalités et d'avantages comparatifs.

De même, les approches statistiques traditionnelles traduisent la réalité des territoires par le biais de mailles d'analyse. La zone d'emploi, l'aire urbaine, les pôles urbains, les aires métropolitaines, etc., constituent autant d'échelles de références permettant d'agréger des statistiques pour les comparer, les mettre en perspective et en faire émerger du sens. Les données mobilisables peuvent expliciter les dynamiques de l'emploi, de la productivité, de l'innovation ou encore du tissu productif. En revanche, elles ne permettent pas de rendre perceptible la force des liens existant entre les établissements d'un même territoire, ni la prégnance des relations développées avec les autres espaces productifs. Or ces liens de proximité, tissés au fil du temps, représentent à la fois des espaces de coopération et des vecteurs d'interdépendances plus ou moins puissants. Ils sont le fruit du processus de construction d'un bien commun trop souvent négligé par les experts : l'écosystème productif local et interterritorial.

L'expérience de la « Toile industrielle »

Observer et comprendre la réalité de ce bien commun est essentiel si l'on estime que le territoire peut endosser la vocation d'acteur pivot de l'économie. Le Dunkerquois en a fait l'expérience en créant, en 2009, sa première « Toile industrielle ».

La Toile industrielle dunkerquoise est une représentation (90 cm sur 1,20 m) des principaux échanges et relations qu'ont développés les industries implantées sur le bassin d'emploi de Dunkerque. Leurs liens avec les grands marchés internationaux, les ports et les sous-traitants sont représentés par des flèches de couleur. L'outil a été conçu pour construire une culture commune. Il s'adresse

en premier lieu aux acteurs économiques locaux en leur fournissant une vision globale des relations productives. Pour le Dunkerquois, elle dresse le portrait d'une organisation industrielle puissante et liée à plusieurs grands marchés (énergie, automobile, agroalimentaire, etc.). Les échanges interindustriels relèvent à la fois de relations client-fournisseur et de synergies économiques et écologiques (récupération d'énergie, de déchets, d'effluents, etc.). L'ensemble de ce système constitue une véritable force d'attraction pour l'investissement industriel sur le territoire et donc pour le renforcement de ce bien commun.

L'intensité des relations est également révélatrice d'interdépendances pouvant provoquer des réactions en chaîne en cas de crise sectorielle. La Toile pose donc également la question de la fragilité de l'économie locale.

Intelligence et stratégie économique territoriale

Au-delà de ces clés de lecture, la représentation des écosystèmes productifs peut avoir des effets bénéfiques pour les dynamiques économiques locales. Elle peut, par exemple, favoriser des pratiques coopératives (mise

à disposition de main d'œuvre, écologie industrielle, etc.). C'est aussi un outil de prospective qui permet d'anticiper d'éventuels chocs conjoncturels et autres effets dominos. Par son impact didactique, il permet la prise de conscience d'une communauté d'intérêt ; en ce sens, il peut devenir un véritable outil stratégique pour la résilience économique des territoires.

Depuis sa publication, la Toile nourrit de nombreux débats. Présentée dans diverses instances, elle a notamment servi de document d'appui aux négociations liées à l'arrêt de la raffinerie Total.

L'expérience dunkerquoise inspire également de plus en plus d'espaces économiques. Après le port de Nantes-Saint-Nazaire et le SAN Ouest Provence, l'agence d'urbanisme du Havre a récemment décidé de se lancer dans sa propre « toile de l'Estuaire de la Seine ».

Pour en savoir plus :

→ www.agur-dunkerque.org et

<http://www.aurh.fr/prospective/la-toile-industrielle-de-l-estuaire-de-la-seine>



Diester Industrie, aujourd'hui à l'arrêt, dont l'activité était très liée à la raffinerie Totale.

Agence de Saint-Étienne : SAINT-ÉTIENNE, LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION ET D'INNOVATION PAR LES USAGES

Par Emmanuelle GALLOT-DELAMEZIERE, urbaniste, epures

L'agglomération de Saint-Étienne relève le défi des pratiques collaboratives à travers le design.

Transport, consommation, travail, projets urbains, NTIC... Les pratiques collaboratives impactent l'ensemble de la société. Elles apparaissent comme des alternatives aux systèmes productif, politique et décisionnel traditionnels ébranlés par la crise. Elles amènent à réinterpréter le lien social, le rapport à l'usager, les modalités de diffusion de l'information et de l'expérimentation. Elles inspirent désormais les collectivités locales, à l'image de Saint-Étienne et de la mise en œuvre de sa stratégie de développement positionnant le design comme levier économique, mais aussi territorial et social, dans le cadre de démarches pilotes mettant au cœur des processus la co-conception, l'innovation et le partage d'expériences.

La mise en œuvre de cette stratégie semble s'être construite par étapes autour de plusieurs phases successives ou concomitantes : amorce de la dynamique fortement portée politiquement et marquage du territoire par la construction d'objets architecturaux singuliers ; acculturation du milieu local - politique, technique, économique - par le projet ; quête de visibilité extérieure et démarche de marketing territorial... Elle a de plus bénéficié de la concordance de plusieurs éléments moteurs : la présence historique d'une école supérieure d'Art et de Design ; la création d'un centre d'innovation et de recherche, la Cité du Design, avec ses dispositifs d'accompagnement spécifiques Living Lab ou Laboratoire des usages et pratiques innovantes ; une source de financement des projets permise dans le cadre d'un Grand Projet Rhône-Alpes ; une reconnaissance et une ouverture aux réseaux extérieurs acquises à travers la Biennale, l'adhésion au réseau Unesco « villes créatives » ; l'intégration par la collectivité d'une fonction de design management dans la conception et le déploiement des politiques publiques.

La création d'un véritable écosystème autour du design

L'ensemble de ces paramètres permet de construire un véritable écosystème local autour du design, susceptible d'être source d'attractivité. Un des défis à surmonter aujourd'hui est sans doute l'appropriation de cette dynamique par les habitants. Depuis cinq ans, des expériences innovantes de col-

laboration collectivité/habitants usagers sont mises en place, réinterrogeant les manières de concevoir le projet et la prise en compte de la participation citoyenne. Elles s'articulent autour du design de service public et du design participatif et visent à positionner le territoire stéphanois comme un laboratoire d'expérimentation dans la prise en compte de l'innovation par les usages.

Depuis 2013, les collectivités locales se sont saisies du design pour réinterroger la place de l'innovation dans leur fonctionnement interne. La démarche s'est focalisée sur la prise en compte de l'usager, à la fois raison d'être des services et élément suffisamment fédérateur et consensuel pour impulser le changement. Elle s'est déclinée en projets prenant en compte la notion d'expertise d'usages pour améliorer la fonction d'accueil d'un lieu public, avec le projet « Hôtel de ville de demain » et en actions de réflexion collective autour du design d'action public comme les « Managériales », « Ré-enchantez l'action publique » ou « la Manufacture d'action publique ».

Depuis 2010, plusieurs projets participatifs à l'initiative des institutions locales ont vu le jour. Ils visent notamment la création d'espaces publics éphémères comme la « Cartonnerie » co-construite par et pour les habitants, ou pérennes comme l'aire de jeux du Parc François Mitterrand réalisée en collaboration avec le Conseil municipal des enfants. Ils contribuent à la rénovation par étapes d'écoles stéphanoises en faisant travailler côte à côte équipes pédagogiques, enfants, designers et services techniques municipaux dans le cadre de « Je participe à la rénovation de mon école ». Ils investissent les quartiers « en creux », ne bénéficiant pas de l'éclairage de grands projets urbains, en associant les compétences design à l'élaboration de projets co-conçus avec les habitants dans le cadre des conseils de quartiers (Design dans les quartiers). Des projets qui permettent également une démocratisation culturelle du design auprès des Stéphanois.



Agence de Reims : D'UN BIEN EMBLÉMATIQUE AU CONCEPT DE « VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE » DE L'UNESCO



Par Amandine CRÉPIN, chef de projet, chargée d'études, AUDRR

C'est l'histoire d'une métamorphose : celle du changement de regard, d'une révélation enfouie et réexprimée au travers d'une démarche de management territorial portée par une candidature au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Le Champagne résulte d'une longue histoire qui s'inscrit tout à la fois dans l'élaboration d'un vin devenu prestigieux, des exigences de production et de savoir-faire uniques, passées de l'ère artisanale à l'ère industrielle, dans un contexte où chaque acteur en présence, des vigneron aux Maisons de Champagne, ont su nouer des liens professionnels respectueux, commerciaux et novateurs.

Cette dimension internationale et innovante, tant sur le plan technique qu'organisationnel, avec la constitution notamment de l'une des premières AOC françaises qui favorise la protection de l'appellation Champagne, a rapidement mis en avant un patrimoine juridique hors des frontières. La démarche engagée par la candidature des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial de l'Unesco a permis d'assembler toutes les dimensions et ainsi révéler la Valeur Universelle Exceptionnelle.

En 2007, le Comité interprofessionnel du vin de Champagne propose de tester l'idée d'une candidature de la Champagne viticole au titre du Patrimoine mondial de l'Unesco en élaborant un dossier de préfiguration. Un an plus tard, les acteurs locaux se fédèrent au sein d'une association loi 1901. Accompagnée d'un expert des questions relatives au Patrimoine mondial de l'IAU d'Île-de-France, l'association « Paysages du Champagne » lance des inventaires et des expertises localement. C'est dans ces circonstances que l'agence d'urbanisme de Reims intervient dans un premier temps pour établir une base de données sur SIG des documents d'urbanisme des 319 communes viticoles ainsi qu'un diagnostic du niveau de protection du patrimoine en place sur le territoire.

Une dynamique collective

La réalisation d'un dossier de candidature au Patrimoine mondial relève d'un processus complexe qui suppose de fédérer des acteurs gestionnaires issus des collectivités et du monde vitivinicole, de mener des travaux d'expertise de haut niveau, d'appréhender une procédure d'instruction à l'échelon national et international, de mettre en mouvement un territoire derrière l'objectif d'obtention de l'inscription, et enfin d'assembler



Crayère de la Maison Ruinart.

toutes les pièces du puzzle dans un dossier scientifique.

L'agence a su se positionner en centre de ressource, de production, d'animation, et de créativité sous la direction du Président de l'Association des paysages du Champagne. Un tel dossier exigea bien entendu de mobiliser des experts de haut niveau et en parallèle de disposer d'une équipe de maîtrise d'œuvre, créative, réactive, maîtrisant les langages, connaissant les stratégies d'acteurs en lien étroit avec les personnalités techniques et politiques des chaînes de production.

La dynamique engagée pour l'élaboration de la candidature Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial a profondément changé le regard des acteurs locaux sur leur patrimoine. La candidature a apporté une prise de conscience collective d'une richesse historique, patrimoniale et sociale unique au monde, renforçant ainsi les liens qui unissent ce nectar universellement reconnu à son territoire. L'agence d'urbanisme a su recoudre, et parfois assembler, à la manière d'un artisan, ce lien qui fait la force d'un territoire.

Agence de Clermont-Ferrand : LA VILLE TEMPORAIRE ET DURABLE

Par Céline AMADON, assistante d'études projets urbain, et Christel GRIFFOUL, directrice des études et stratégies territoriales, Clermont Métropole

Face au défi de renouvellement urbain dans un contexte économique difficile, l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole s'est engagée dans une réflexion prospective, qui présente les raisons d'investir les friches et délaissés, interroge de nouveaux modes de faire et aborde les dynamiques humaines à appréhender, afin d'engager des actions plus concrètes.

Le temporaire au service d'un meilleur environnement urbain

Le temps des projets urbains est souvent long, surtout lorsqu'il s'agit de donner existence à des espaces en mutation, délaissés ou en désuétude, à des secteurs en perte de vitesse, à tout ce qui fait friches. La gestion des espaces et du temps « en attendant le(s) projet(s) » constitue une occasion unique de soigner les maux dont souffrent les territoires. D'un point de vue environnemental et paysager d'une part, par l'assainissement de sols pollués, la recomposition d'un maillage vert aux vertus écologiques, l'amélioration du cadre de vie pour les populations. D'un point de vue fonctionnel d'autre part, en répondant à des besoins spécifiques dans ces périodes où le changement est parfois vecteur de déséquilibres.

Plus ou moins petites et visibles, pas toujours institutionnalisées, ces occupations éphémères mettent en jeu le caractère périssable, insolite, inattendu, singulier des lieux et des temps de la ville. En proposant des interventions divertissantes, s'inscrivant dans les domaines de l'art, de la musique, du sport ou de la culture, les meneurs de projets luttent contre la monotonie, attisent l'intérêt des citoyens pour leurs espaces de proximité et font naître de nouvelles façons de pratiquer la ville, favorisant les rencontres et les échanges.

Faire de ses friches des atouts, l'ambition d'un territoire laboratoire

Au cœur de la métropole clermontoise, le secteur Saint-Jean/Cataroux subit aujourd'hui une mutation profonde. Touché par le départ progressif des activités industrielles et ferroviaires, cet espace dispose de près de 80 hectares de foncier mutable à court, moyen et long termes, constituant autant d'entités stratégiques pour l'élaboration d'un futur projet métropolitain ambitieux, que d'espaces méritant dès à présent une attention particulière. Sans gestion temporaire, ce foncier gelé, sous-occupé ou laissé à l'abandon devient rapidement un vecteur de dynamiques négatives, susceptibles de nuire à la réussite de son renouvellement.

L'Agence d'urbanisme Clermont Métropole a souhaité placer un projecteur sur ce secteur d'intérêt communautaire, classé « Espace de Valorisation et de Requalification Urbaine Prioritaire » au SCoT du Grand Clermont, puis labellisé Ecocité, afin d'interroger la capacité du territoire à recycler ses vides et se régénérer en mettant en avant la capacité d'innovation, le volontarisme et la créativité de ses acteurs. A partir d'une approche comparative de diverses expériences d'occupation temporaire de l'espace, l'étude de l'Agence Clermont Métropole a consisté d'une part à mettre en avant l'opportunité d'agir sur ces espaces, et d'autre part à évaluer la faisabilité et les modalités de mise en œuvre de la ville éphémère.

Vers de nouvelles dynamiques de création de la ville

Revendiquant le droit à l'hésitation et la possibilité de faire et de défaire, l'occupation temporaire des espaces délaissés permet de

prendre le temps de mûrir les choix en accumulant des expériences diverses et en fortifiant des dynamiques partenariales. Pouvant s'inscrire dans des stratégies d'aménagement de plus long terme, les projets permettent à la collectivité d'anticiper des mutations futures, d'expérimenter des projets à petite échelle, d'initier les prémices d'une urbanisation progressive et partagée.

La fabrication de la ville temporaire, inscrite dans une logique « bottom-up » faisant du citoyen un acteur incontournable, marque également un renouveau dans les modes de production des projets urbains. Elus, techniciens, entreprises ou habitants, nous sommes tous appelés à investir ces espaces laissés à l'abandon de manière à reconnaître la valeur collective, stratégique, inclusive... de ce bien commun territorial.

→ http://clermontmetropole.org/ecocite/ville_temp.pdf



© Clermont Métropole

IAU-îdF : CARTE COLLABORATIVE : UNE VISION DE LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE

Par Frédéric THEULÉ, directeur de la communication, IAU-îdF

Une cartographie interactive des projets d'aménagement qui vont transformer l'Île-de-France ? Nous en avons rêvé... L'IAU îdF l'a fait ! Pas de triomphalisme pour autant : « Soyons honnêtes : je préfère que nous parlions de "secteurs de projet" plus que de projets d'aménagement », explique Christophe Cavallès, géomaticien et responsable de cette base de données à l'institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France. « Cette carte permet d'identifier chaque projet francilien. Sont recensés le plus souvent des secteurs au sein desquels plusieurs opérations sont annoncées ou engagées ». Le constat est intéressant puisque la carte actuellement mise en ligne présente plus de 1 500 secteurs de projets.

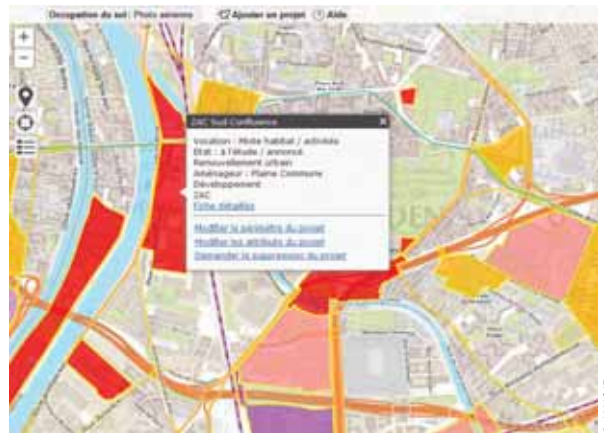
La méthode de collecte repose d'abord sur le recensement d'informations (veille territoriale réalisée par les chargés d'études de l'institut). Elle est ensuite croisée avec différentes bases de données thématiques (Zac, commerces ou encore zones d'activités). Enfin, plusieurs sources externes viennent la compléter, en particulier les articles du site technico-journalistique cadredeville.com, partenaire de l'IAU.

Île-de-France : un territoire en projet de façon permanente

Une mission de mise à jour est également développée en partenariat avec les collectivités territoriales. Il s'agit d'une nouvelle étape de développement cartographique. « Nous lançons une version collaborative de la carte projets, accessible en ligne et gratuitement à l'ensemble des acteurs de l'aménagement en Île-de-France : à tous les maîtres d'ouvrages que sont l'État, la Région, les établissements publics, les départements, les intercommunalités et les communes, mais aussi à ceux qui les assistent dans leurs décisions (observatoires, agences d'urbanisme, bureaux d'études, architectes, paysagistes) et ceux qui les réalisent (Sem, opérateurs privés, etc.) », conclut Christophe Cavallès. « L'idée est de permettre à chacun d'ajouter des projets ou de la connaissance parta-

gée. En échange de ces contributions, nous ouvrons totalement la base de données, en conservant un pouvoir modérateur pour assurer la fiabilité de l'information ». Une nouvelle étape de l'open data en faveur de l'aménagement et de l'amélioration du cadre de vie en Île-de-France.

La carte de l'IAU référence quelque 1 500 « secteurs de projet ».



Agence de Caen : LA CONNAISSANCE PARTAGÉE, PREMIER « BIEN COMMUN TERRITORIAL »

Par Patrice DUNY, directeur de l'agence d'urbanisme de Caen Métropole, Aucame

Le code de l'urbanisme spécifie que le territoire français est le patrimoine commun de la Nation, avec chaque collectivité comme gestionnaire. De même, les données sur le territoire devraient constituer notre patrimoine commun : dans une démocratie, l'information produite par la puissance publique appartient à tous.

Le premier bien commun territorial est la connaissance partagée du territoire. Socle à partir duquel des décisions argumentées et consensuelles peuvent être prises, la connaissance constitue aussi une forme d'acculturation qui permet aux acteurs de se retrouver et d'élaborer une vision commune pour leur territoire.

L'Agence d'urbanisme de Caen Métropole (Aucame) a une politique d'open data très large qui correspond à ces objectifs de transparence, d'économie et d'efficacité dans l'utilisation de l'argent public. Cette politique s'illustre par exemple avec l'établissement conjoint de la base de données OpenEquipement14 avec le Conseil général

du Calvados, et par l'élaboration collective de la trame verte et bleue du Schéma de cohérence territoriale.

Ouvrir et transmettre

La démarche open data de l'Aucame n'est pas seulement une mise à disposition passive des productions de l'agence, car des outils d'animation et de pédagogie sont nécessaires pour accompagner la compréhension de ces données. L'Agence d'urbanisme de Caen Métropole mène donc une politique d'animation de plus en plus basée sur le visuel (cartes, maquettes 3D, vidéos, etc.) avec des outils de formation spécifique à l'outil cartographique du territoire :

GéAucame. L'interaction directe et la transmission orale (réunions dans les EPCI, événements conviviaux transversaux, rencontres dédiées, etc.) forment un nécessaire complément à une politique d'open data pour que les territoires s'en emparent et en fassent un facteur d'innovations, de création d'emplois et de nouveaux services aux citoyens.

L'Agence d'urbanisme de Caen Métropole est statutairement l'outil transversal indépendant qui appartient à toutes les échelles du territoire : elle peut légitimement mener à bien cette mission de gestion du bien commun en constante co-construction que représente la connaissance du territoire.

Un pic ? Que dis-je : une péninsule !

Par l'équipe du Journal du Off.

Que pensez-vous du thème de cette 35^e Rencontre ? L'équipe du Journal du Off, composée de communicants d'agences d'urbanisme, a posé la question à quelques chargés d'études de Dunkerque, de Marseille, de Lyon, de Saint-Omer, de Moselle et d'Île-de-France. Voici quelques pistes de réflexion, que nous vous livrons à la manière de... Cyrano.

« Oufffff... difficile question ! » Lorsque l'on demande à un chargé d'études de réagir au thème de la 35^e Rencontre de la Fnau, la réaction est à peu près identique. Que l'on travaille à l'Aguram ou à l'IAU îdF, à Urbalyon ou à l'Agence d'urbanisme et de développement de Saint-Omer, la réponse servie à chaud relève d'un subtil mélange d'onomatopées, de roulements d'yeux, de soupirs et de larges gestes. Au-delà du caractère démonstratif, les réponses se révèlent concises, réfléchies, et pour tout dire relativement complémentaires. Voici quelques extraits, délivrés à la manière d'un Cyrano de Bergerac.

Moraliste : « *Le bien commun territorial est l'obligation pour un individu de ne pas décider seul de la pondération qu'il va faire, sur "son" territoire, entre ces deux grandes vertus malheureusement inconciliables : la virginité et la fécondité* » (Bernard Demonty, Aguram).

Idéaliste : « *Voilà un thème qui remet en perspective quelques notions fondamentales pour la démocratie ! Il pose une question forte : les territoires peuvent-ils se structurer durablement par l'action isolée d'individus portés par des préoccupations personnelles, ou bien doivent-ils être façonnés par des femmes et des hommes liés par une certaine communauté d'intérêts ?* » (Pierre-Mathieu Degruel, Agence de Dunkerque).

Corporate : « *Dans nos métiers et pour les collectivités territoriales avec lesquelles nous*

travaillons au quotidien, produire du bien commun, c'est déjà se mettre en capacité de produire des visions et des stratégies territoriales partagées. [...] Dans ce travail, les agences d'urbanisme ont un rôle primordial » (Sylvain Crespel, Agam).

Légaliste : « *L'article L121-1 du Code de l'urbanisme (plus les lois Littoral et Montagne) définit bien d'un point de vue juridique et doctrinal ce qu'est le bien commun territorial* » (Mathieu Mirales, Agam).

Pétri de bon sens paysan : « *Il s'agit de ce qui concerne tout le monde, qui est de la responsabilité de tous* » (Sophie Caillerez, Agence de Saint-Omer).

Culturel : « *Le "bien commun territorial" peut caractériser des spécificités qui contribuent au patrimoine identitaire d'un territoire et constituent des éléments essentiels à la vie de la population* » (Elisabeth Faguer, IAU îdF).

Géostratégique : « *Pour moi, le bien commun territorial est ce qui fait le caractère d'un territoire : le paysage dans lequel s'inscrit une commune, sa morphologie, ses spécificités - économiques, culturelles, industrielles et son positionnement géographique : une ville-frontière, une ville-port...* » (Frédéric Roustan, Agam).

Magistral : « *La gestion, planification et aménagement des territoires d'avenir doivent*

prendre en compte quatre enjeux pour réussir les territoires de demain : la construction de territoires (macro et micro agrégatifs, équilibrés et solidaires, d'une "urbanité inclusive", d'une "patrimonialité multiple et humaniste", et d'une "citoyenneté multiple et active".

(Silvia Rosales-Montano, Urbalyon).
N'en jetez plus !

Une petite fable

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils n'ont pas démerité, nos chargés d'études, et qu'aucun ne nous a déçus, la palme revenant sans conteste à notre collègue Sandrine Babonneau. « Le bien commun ? Cela me rappelle une anecdote, celle d'un petit terrain laissé à l'abandon au bout d'une impasse », nous a expliqué la Dunkerquoise. Voici l'histoire, digne d'un conte oriental : « *au début de l'été, un papa attentionné débroussaille les hautes herbes pour que les enfants puissent y jouer à l'abri de la circulation automobile. Le soir, des jeux y sont laissés, une sorte de cabane a pris forme avec de vieux cartons et de vieilles couvertures, les enfants se découvrent aventuriers et courent après les lézards qui s'y attardent. Cet espace n'appartient pas vraiment à quelqu'un, mais durant ces après-midi d'été il est à eux. Un jour, ce bout de terrain disparaîtra. Le lotissement va s'agrandir et la route va se poursuivre... Il est parfois si simple de créer un bien commun... même éphémère.*

À méditer.



© Frédéric Theulé

Tours, contours et détours du bien commun territorial

Par Brigitte FOUILLAND, Responsable des Masters d'Affaires urbaines, Sciences Po

Le « bien commun » paraît un thème original, il est en fait une préoccupation à la fois ancienne et en réalité également au cœur de l'action publique urbaine contemporaine. Mais il est indispensable de ne pas brandir cette notion sans prendre le temps de l'analyse et de la réflexion sur sa signification.



DR
« Palazzo Pubblico Siena », Ambrogio Lorenzetti, première représentation du « Bon Gouvernement ».

La préoccupation du « bien commun » est très ancienne : l'existence en Europe de terrains et équipements communaux, transformés en Angleterre en propriétés privées lors du mouvement des *enclosures* en est un exemple célèbre qui trouve son prolongement dans l'expansion du capitalisme lors de la Révolution industrielle, en Angleterre à la fin du 18^e siècle puis en Europe continentale au 19^e, accompagnée de l'émergence puis de l'affirmation du rôle de l'État : gestion publique et marché, selon les termes de Pierre Calame, sont alors en place. Aujourd'hui les limites de ces deux modes de régulation ouvrent à nouveau le champ de ce « commun »* et le souhait de la FNAU de s'interroger sur son existence dans les villes et territoires, comme en attestent les exemples innovants présentés dans ce numéro par les différentes agences.

Quelques points de conclusion - modestes - permettront peut-être d'approfondir les échanges.

La notion de commun est à la fois frontière et point de convergence entre de nombreuses disciplines : l'histoire économique (des *enclosures* au capitalisme), la philosophie (aristotélicienne, marxiste, personnaliste), les sciences économiques avec leurs différents courants (néoclassique, hétérodoxe, néo-institutionnaliste), la sociologie et la

science politique (logique de l'action collective de l'École du public choice versus institutionnalisme d'Elinor Ostrom). Pluridisciplinarité et transversalité n'étant pas monnaie courante dans le monde universitaire, il est nécessaire de travailler à articuler les apports afin de se doter d'une grille d'analyse et d'interprétation. De plus, au sein de chaque discipline, les auteurs introduisant la notion de bien commun ne sont souvent pas inscrits dans les paradigmes dominants (cf. Amartya Sen, Prix Nobel d'économie hétérodoxe). Le concept même de « bien commun » n'est donc pas encore complètement robuste, il faut y mettre de l'intelligibilité si on souhaite l'utiliser.

Une certaine prudence s'impose ainsi afin de ne pas se lancer dans la défense du bien commun au nom d'une morale sans en appréhender correctement les références. Thème philosophique militant, l'invocation du « bien commun » peut vite devenir simplificateur avec un « Bien » commun et un « Mal » de penser en termes de gestion publique ou de marché. Toute analyse critique est bienvenue afin d'éviter de tomber dans ce piège.

Retenons surtout que cette réflexion nous place au cœur de la relation entre individuel et collectif. Le mouvement des *enclosures* britannique avait été conçu comme un progrès dans l'affirmation de l'individu. Ce pro-

cessus d'individualisme a accompagné la Révolution industrielle, l'expansion du capitalisme et le sacre de l'individu par l'économie néo-classique : il a constitué l'un des socles de la genèse de la sociologie qui lui a opposé la nécessité de penser le collectif. Les biens communs doivent donc être compris comme émanant de processus collectifs mais composés d'acteurs, en accord ou en conflits, s'efforçant de produire des biens et services mais réalisant aussi des produits inadaptés ou générant des effets indésirables.

Mais en quoi le territoire est-il interrogé sur cette question ? Qu'appelle-t-on bien commun territorial ? Au fil de la lecture des intéressantes contributions des agences à ce numéro, on voit bien que là se profilent des expériences, des outils d'ouverture publique de données, l'organisation de services communs, le traitement interactif et collectif de certains espaces. C'est alors clairement le territoire, les villes qui sont le lieu d'intégration des politiques publiques, de mobilisation des acteurs, pour proposer une forme de régulation nouvelle du « commun ». Reste donc à « relire-relier » les expériences territoriales et urbaines avec les apports des chercheurs en sciences sociales, en mobilisant la géographie mais aussi l'économie, le droit, l'anthropologie, la sociologie, la science politique et notamment les politiques publiques. En effet, de quels territoires parlons-nous, comment pouvons-nous les appréhender comme systèmes sociaux, comme lieux de production et de distribution, mais aussi comme processus d'acteurs publics, privés, associatifs, qui produisent - ou non - du « commun » ? Allons donc au-delà des territoires et villes comme simples exemples d'application, choisissons-les comme point de départ de l'interrogation sur le bien commun, car comme le montre la fresque du bon et du mauvais gouvernement (1338) de la ville de Sienne, ayons « le bien commun pour seigneur, ... ce qui fait le bon gouvernement de la ville n'est pas la sagesse des princes qui l'inspirent ou la vertu des hommes qui l'exercent mais ses effets concrets, visibles et tangibles sur la vie de chacun »**.

* Dardot Pierre, Laval Christian, *Commun, Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La Découverte, 2014

** Boucheron Patrick, *Conjurer la peur, Sienne, 1338, essai sur la force politique des images*, Seuil, 2013